

**Compte-rendu de la réunion du 7 octobre 2019 convoquée par la mairie  
concernant la requalification de la rue du Groupe Manouchian**

Une vingtaine de riverains sont présents.

François Lalaz, vice-président de Surmelin Saint-Fargeau Environnement – association ayant eu, quelquefois difficilement, à traiter avec la mairie de nombreux dossiers sur l'aménagement du quartier depuis 1991 – a été délégué par ses pairs en observateur et en soutien.

Pour la mairie, Renaud Martin, adjoint à la voirie et Maxence Menasti, chargé de mission auprès de la maire sont assistés d'une représentante des services techniques.

**1. Requalification de la rue**

En introduction, Renaud Martin nous demande si nous avons discuté du réhaussement de la chaussée et si les travaux peuvent ou pas être lancés. Nous lui répondons que, malgré les délais, nous avons échangé par mail et organisé une réunion. Il en ressort que si la plupart des riverains semblent d'accord pour réaménager la rue, l'installation d'une barrière, quoiqu'apparemment majoritaire, ne fait pas l'unanimité.

Renaud Martin indique que depuis la dernière réunion lui et les services intéressés ont évolué favorablement pour équiper la rue d'une barrière, pour une véritable piétonisation de la rue. La circulation en sécurité des personnes à mobilité réduite (PMR) faisant partie des préoccupations de la mairie, le projet de piétonisation la permettra.

La solution de plots rétractables, peu utilisée à Paris, n'est pas retenue pour cause d'absence de contrat de maintenance et sans maintenance ces plots tombent en panne, ce qui représente un danger pour la sécurité, par exemple pour l'accès des pompiers.

Depuis la dernière réunion, Renaud Martin s'est rapproché des services de la DPE (Direction de la Propreté et de l'Eau) concernant le ramassage des poubelles dans la rue piétonisée. Si la DPE est restée réservée quant à autoriser le passage du camion de collecte avec une barrière, le dialogue reste ouvert, Renaud Martin se disant optimiste.

Les pompiers ont également été avisés et aucune alerte n'est revenue de leur part.

Les préconisations de la réunion de riverains du 4 octobre notamment celles concernant la barrière sont présentées. Sans promettre, Renaud Martin pense convaincre, il estime que la DPE accueillera favorablement l'option d'une barrière non fermée à clé.

Une riveraine évoque les craintes concernant le « deal » de drogue facilité par une fermeture de la rue.

Renaud Martin rappelle le cas de la villa Gagliardini (entre le haut de la rue Haxo et la rue de Belleville). La fermeture y a au contraire supprimé le « deal » car les clients sont généralement en voiture, « *la piétonisation leur complique la vie* » et la rue ne sera pas laissée à l'abandon par les pouvoirs publics, d'autant plus avec cette manifeste possibilité de mobilisation des riverains qu'il constate ici et avec cette future association.

A la question sur le revêtement de la chaussée, il est répondu que ce sera un simple asphalte noir. Les riverains insistent – à défaut de pavés, peu roulants pour les personnes à mobilité réduites – pour recouvrir la rue d'un asphalte clair. Ce type de goudron est utilisé place de la Nation et c'est un projet pour la rue Louis Lumière. Pour la rue du Groupe Manouchian ce serait trop cher... notre insistance parvient à arracher l'étude d'un ajout de dessins blancs.

Les riverains insistent sur l'équipement d'une rigole centrale pour l'écoulement des eaux, afin de se prémunir contre les inondations par les soupiroux. La représentante des services techniques explique qu'il faudrait alors intervenir sur la disposition des bouches de collecte d'eau : trop compliqué et cher et en tout cas déjà étudié par les services techniques et positionné en fonction de leurs études

préliminaires. A la proposition d'une grille d'évacuation sur toute la largeur du bas de la rue, la technicienne évoque les nombreux réseaux qui passent sous la chaussée. Cependant la question sera posée aux services techniques, pareillement concernant l'évacuation des eaux en fin de partie haute, avant la zone piétonne.

Techniquement, le bitume existant sera enlevé et pour surélever la chaussée on rechargera en pierres et en bitume. Quant aux trottoirs, ils devraient être refaits au moins dans la partie basse.  
Durée des travaux de novembre à décembre.

Les potelets existants, notamment sur le trottoir large des n°21-23 devraient rester.  
Idem pour le panneau « accès pompiers ».

A la question sur la végétalisation par grands pots, jardinières ou plantations en pleine terre, Renaud Martin répond qu'une étude doit être menée sur l'existence de réseaux sous l'asphalte des trottoirs. Il évoque l'installation de bacs à végétaliser par les riverains, comme on en voit dans d'autres rues. Une demande de permis à végétaliser doit être demandée à la DEVE (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement).

A la question d'un riverain concernant les travaux des particuliers empiétant sur la chaussée, comme un ravalement par exemple, l'élu répond que la procédure de demande en mairie ne change pas.

## **2. Livraisons**

Concernant les livraisons, Renaud Martin a déjà pris contact avec les gestionnaires de Carrefour et Publicis pour traiter des questions de nuisances. La vidéo prise par une riveraine montrant les poussettes de bébé passant devant le camion Carrefour leur sera montrée, une réunion est prévue. La taille des camions de livraison sera évoquée, la mairie disposant du pouvoir d'interdire les plus gros gabarits par arrêté.

François Lalaz, de l'Association Surmelin Saint-Fargeau Environnement, rappelle qu'Olivier Wigniolle, P-DG d'Icade (\*) avait indiqué lors d'une réunion concernant l'arrivée de Carrefour avec des associations du quartier, début 2018 à la mairie de Paris, que les livraisons se feraient par camions électriques. Renaud Martin, qui participait à cette réunion, s'en souvient fort bien et fera remonter ce point important.

Concernant l'aménagement devant le nouvel immeuble « Pichet » à venir, au n°30bis, face aux aires de livraison, si la nuisance du bruit et l'insécurité l'exigent, le problème de la facilitation des manœuvres par un recul du trottoir sera étudié. L'élu déclare cependant qu'il veut avant tout prendre en compte le confort des piétons.

Un riverain suggère que la gêne occasionnée par le stationnement, pourtant interdit car c'est un accès pompier, devant les pavillons des n°33-35, pourrait être réduite en reculant le début du trottoir large.

Concernant la simultanéité des travaux de requalification et le chantier « Pichet », les services techniques vont étudier la question. Une lettre aux riverains les en informera.

(\*) Icade, nouvelle propriétaire des bâtiments de l'ancien rectorat, est une société à capitaux en partie publics, avec 39% du capital appartenant à la Caisse des Dépôts qui contrôle ainsi ses activités de « quasi intérêt général », selon les termes du journal *Les Echos*.